



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision numérique terrestre

Question au Gouvernement n° 2955

Texte de la question

TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Hamelin, pour le groupe UMP.

M. Emmanuel Hamelin. Ma question s'adresse au ministre délégué à l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, la TNT est un véritable succès. Plus de la moitié de notre territoire est aujourd'hui couvert et plus de 3 millions de nos concitoyens ont fait le choix de s'équiper. La télévision numérique, je le rappelle, c'est l'accès gratuit à dix-huit chaînes, une meilleure qualité d'image et de son, et, à terme, l'accès à de nouveaux services qui vont très rapidement révolutionner la vie quotidienne de nos concitoyens.

Jeudi 19 octobre dernier, vingt-quatre nouveaux émetteurs ont été mis en place, ce qui permet de couvrir 65 % du territoire, que je compare aux 35 % de mars 2005, l'année du lancement de la télévision numérique dans notre pays. Le déploiement se fait donc de manière régulière et rapide sur l'ensemble de notre territoire.

Cependant, au moment où un certain nombre de nos concitoyens s'équipent de cette nouvelle technologie, un certain nombre d'autres se demandent si, un jour, ils y auront accès.

M. François-Michel Gonnot. Absolument !

M. Emmanuel Hamelin. Dans un premier temps, en effet, la priorité a été d'avoir le plus fort taux de couverture possible, et le problème aujourd'hui, ce sont les zones frontalières ou les zones d'ombre dans lesquelles se trouvent certains de nos concitoyens, principalement ceux qui habitent dans les territoires ruraux.

Puisque votre objectif est de couvrir 100 % du territoire pour que l'ensemble des Français bénéficient de la télévision numérique, comment souhaitez-vous faire pour respecter votre calendrier et votre objectif ? Qu'en sera-t-il notamment des zones frontalières et des zones d'ombre, qui sont concentrées dans les territoires ruraux ? L'ensemble des Français pourront-ils, à terme, bénéficier de la télévision numérique terrestre ?

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

M. Christian Estrosi, *ministre délégué à l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, depuis le lancement de la télévision numérique terrestre il y a deux ans, près de 4 millions de foyers français ont eu accès à dix-huit chaînes de télévision gratuites en qualité numérique. Jeudi dernier, avec le président du CSA et le président de TDF, en lançant vingt-quatre émetteurs de plus, nous avons permis à 65 % de foyers français d'y accéder.

Cela dit, même si cela n'a rien à voir puisque la redevance finance uniquement le service public, 35 % de nos concitoyens ne peuvent pas comprendre pourquoi, alors qu'ils paient la même redevance, eux qui sont dans des territoires difficiles et accidentés ne reçoivent que trois, quatre ou cinq chaînes, en qualité analogique, et parfois dans de mauvaises conditions.

Nous avons donc décidé, avec l'ensemble des opérateurs, de lancer dans les trois ou quatre mois qui viennent un bouquet satellitaire qui permettra de diffuser dix-huit chaînes gratuites en qualité numérique, tout en atteignant en même temps, grâce à de nouveaux émetteurs terrestres, un taux de couverture de 80 %.

M. Maxime Gremetz. Quel cadeau à TF1 !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Nous aurons donc réalisé en 2007 la couverture à 100 % du territoire pour la téléphonie mobile, pour l'internet à haut débit et pour la TNT. C'est une politique de justice et d'équité pour tous les Français, quelles que soient leurs conditions sociales et quels que soient les territoires sur lesquels ils sont.

La démocratisation de la télévision a un immense avantage, c'est qu'un plus grand nombre de Français peuvent prendre connaissance de la médiocrité du programme défendu par les socialistes dans leurs débats.
(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Hamelin](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2955

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 octobre 2006